



TOURNOI JUNIOR D'AUTOMNE - JUNIORS (13 à 20 ans) Sélection pour le Championnat Romand

REGLEMENT (version 02.2011)

1. BUT

Le Tournoi junior d'automne, organisé par la SVC (*ci-après : l'organisateur*), a pour but de désigner les participants vaudois au Championnat Romand des Jeunes Tireurs (JT - 17 à 20 ans) et Adolescents (JJ - 13 à 16 ans).

2. DEROULEMENT

Le Tournoi junior d'automne se déroule dans la première quinzaine du mois de septembre en un lieu et une date choisis par l'organisateur. Il se dispute sous la forme d'une finale réunissant les sélectionnés selon leurs résultats obtenus lors du cours JT de l'année.

3. SELECTION

Les responsables de chaque cours JT font parvenir au Responsable cantonal JT, **avant le 5 septembre**, sur le formulaire adéquat, les résultats de tous leurs jeunes tireurs et adolescents ayant suivi un cours JT dans l'année et qui ont obtenu les résultats minimaux suivants :

Jeunes Tireurs (17 à 20 ans) - JT	Adolescents (13 à 16 ans) - JJ
Addition du Tir principal JT, du Concours JT, du Tir obligatoire et du Tir en campagne	Addition du Tir principal JT, du Concours JT, du Tir obligatoire et du Tir en campagne
255 p.	245 p.

4. PARTICIPANTS

Au vu des résultats reçus **dans les délais**, il est établi un classement pour chacune des deux catégories au total des 4 tirs (*appui par le tir en campagne, le concours JT, puis par l'âge du tireur en faveur du plus jeune*).

En fonction de ces deux classements et de la capacité du stand choisi, chaque année l'organisateur qualifie un certain nombre de jeunes tireurs et d'adolescents et les convoque pour ce tir.

5. FINALE

L'organisateur choisit une date et un lieu pour y disputer ce tir, il détermine l'occupation des cibles et établit un ordre de passage.

Chaque tireur effectue deux fois le même programme. Le tireur dispose de 12 minutes pour effectuer chaque programme; le tir n'est pas commandé et doit être tiré sans interruption.

6. PROGRAMME

18 coups sur cible A10, soit : *3 coups d'essai marqués après chaque coup (ne comptent pas pour le résultat)*
10 coups, cpc, marqués après chaque coup
5 coups en une série, marqués après la série.

7. CLASSEMENTS

Un classement individuel est établi pour chaque catégorie à l'addition des 2 tirs. En cas d'égalité, appui par le second tir, puis par le total de la série du second tir et par le résultat qualificatif.

8. RECOMPENSES

Les 12 premiers du classement 'Jeunes Tireurs' et les 6 premiers du classement 'Adolescents' sont sélectionnés pour le Championnat romand ; les suivants sont les remplaçants en cas de défection.

Une distinction est remise aux tireurs ayant obtenu les résultats minimaux suivants à l'un ou l'autre des deux tirs de la finale:

Jeunes Tireurs (17 à 20 ans)	Adolescents (13 à 16 ans)
126 p.	125 p.

9. FINANCE

Aucune finance d'inscription n'est demandée.

La SVC fournit la munition pour la finale et prend en charge tous les frais de tir et d'organisation de la finale.

Aucune indemnité n'est accordée pour les frais de déplacement sur le lieu de la finale.

Ce règlement a été adopté par le Comité cantonal de la SVC dans sa séance du 8 février 2010, il entre en vigueur immédiatement. Il remplace et annule toutes les versions antérieures.

SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS

Le 8 février 2011

Président de la SVC
Pierre-André Haas

Responsable cantonal 'Jeunes Tireurs'
Maurice Jossevel

Président de la commission de tir
Werner Haenni